



**LIGUE INTERRÉGIONNALE D'ATHLÉTISME EN SALLE
DOCUMENT D'INFORMATION
SAISON 2011-2012**

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Dates des compétitions

- **Compétition 1** : vendredi le 25 novembre 2011 de 16h à 22h
Date limite d'inscription : 15 novembre 2011 à 22h
- **Compétition 2** : vendredi le 20 janvier 2012 de 16h à 22h
Date limite d'inscription : 10 janvier 2012 à 22 h
- **Championnat Régional** : vendredi le 24 février 2012 de 15h à 22h
Date limite d'inscription : 14 février 2012 à 22 h

1.2. Lieu des compétitions

Complexe sportif Claude-Robillard
1000, rue Émile-Journault
Montréal, Québec, H2M 2M7

2. Responsable :

Marc-André Robitaille
(514) 645-6923 poste 4
marobitaille@montreal.rseq.ca

3. CATÉGORIES D'ÂGE

Benjamin (12-13 ans)	1999 – 2000
Cadet (14-15 ans)	1997 – 1998
Juvenile (16 à 18 ans)	1993*-1994-1995-1996

* Les élèves nés après le 30 juin 1993 sont admissibles

NB : Les catégories d'âge seront les mêmes pour le championnat provincial scolaire.

4. INSCRIPTION DES ATHLÈTES

- 4.1. 15 \$ par athlète pour les 20 premières inscriptions et 10 \$ par athlète pour les inscriptions subséquentes.
- 4.2. Aucun remboursement ne sera effectué pour les athlètes absents le jour de la compétition.

- 4.3. Aucune inscription ni substitution ne sera acceptée sur place.
- 4.4. L'inscription de vos athlètes devra se faire en ligne sur le site Internet du RSEQ Montréal à l'adresse suivante : montreal.rseq.ca sous la rubrique secondaire/athlétisme intérieur.
- Vous recevrez la facturation à la suite de l'événement.
 - Aucune inscription tardive ne sera acceptée.
 - Le chèque doit être expédié à l'adresse suivante :

Réseau du Sport Étudiant Montréal (RSEQ Montréal)
7800, boulevard Métropolitain Est, bureau 200
Anjou (Québec) H1K 1A1

5. SURCLASSEMENT

Le simple surclassement est permis dans toutes les catégories. Cependant, l'athlète devra participer dans sa catégorie de surclassement dans toutes les épreuves individuelles. Le simple surclassement est permis pour les relais, sans obligation de surclassement dans les épreuves individuelles.

6. RÉPARTITION DES ATHLÈTES

- 6.1. Pour toutes les épreuves de piste, la répartition des participants se fera selon le temps inscrit. Les athlètes qui n'ont pas de performance indiquée sur le formulaire d'inscription seront placés dans les vagues les plus lentes.
- 6.2. Seuls les athlètes en cours de compétition pourront demeurer sur la pelouse centrale et la piste.

7. QUALIFICATIONS

- 7.1. Pour le 60m, il y aura des qualifications ainsi qu'une finale.
- 7.2. Pour les 60m haies, 150m et 200m, 800m, 1200m, 1500, 800m-1500m-3000m marche, il s'agira de session chronométrées.
- 7.3. Pour les épreuves de pelouse; chaque athlète bénéficiera de trois (3) essais et seulement les huit (8) meilleures performances seront retenues pour les trois (3) essais supplémentaires. Si le nombre d'athlètes est égal ou inférieur à huit (8), tous les participants auront alors droit à six (6) essais. **Le comité organisateur se réserve le droit d'ajuster le nombre d'essais en fonction du nombre d'athlètes et du temps disponible pour compléter l'épreuve.**

8. NOMBRE D'ÉPREUVES PAR ATHLÈTE

- 8.1. Un maximum de trois épreuves par athlète sera autorisé. Les trois épreuves seront réparties ainsi :
- a) 2 épreuves de piste et 1 épreuve de pelouse
 - ou
 - b) 2 épreuves de pelouse et 1 épreuve de piste

- 8.2. Un athlète inscrit à deux épreuves se déroulant simultanément doit privilégier l'épreuve de piste tout en avisant l'officiel de pelouse.
- 8.3. Afin d'être éligible pour le Championnat régional, les athlètes doivent avoir participé à au moins une des deux compétitions de la saison régulière.
- 8.4. **CHAMPIONNAT RÉGIONAL : Un maximum de trois athlètes par épreuve par catégorie et par école sera autorisé.**

9. TENUE VESTIMENTAIRE

- 9.1. La tenue vestimentaire réglementaire est :
- a. Culotte courte (pas de jean)
 - b. Chandail à manches courtes
 - c. Souliers de course
- 9.2. Il est strictement défendu de porter un chandail de club d'athlétisme civil lors de la compétition scolaire. Les athlètes devront porter le chandail de leur école ou un chandail neutre.

10. DOSSARDS

- 10.1. Chaque athlète devra porter son dossard, sous peine de disqualification.
- a) Les coureurs de sprint portent leur dossard dans le dos
 - b) Les athlètes des autres épreuves portent leur dossard en avant, sur la poitrine

11. INSTALLATIONS

- 11.1. La piste intérieure du complexe sportif Claude-Robillard mesure 200m et compte 4 corridors.
- 11.2. Pour le 60m, 6 couloirs peuvent être utilisés.
- 11.3. La longueur maximale des crampons est de 7 mm.
- 11.4. Un système de photofinish sera utilisé lors des épreuves de piste.

12. MATÉRIEL

- 12.1. Tout le matériel pour les différents lancers sera fourni, tout comme les blocs de départ.

13. ENCADREMENT

- 13.1. Lors des rencontres, tout groupe d'athlètes doit être accompagné d'un adulte responsable. Le non-respect de cette règle entraînera la non-participation des athlètes.

14. CHAMBRE D'APPEL

- 14.1. Il n'y aura pas de chambre d'appel.
- 14.2. Les athlètes inscrits aux épreuves de piste devront se présenter à la ligne de départ dix (10) minutes avant le début de leurs épreuves.
- 14.3. Les athlètes inscrits aux épreuves de pelouse devront se présenter vingt (20) minutes avant le début de leurs épreuves à leur aire de compétition.
- 14.4. Tout athlète qui ne sera pas sur les lieux de son épreuve trois (3) minutes après le second appel ne pourra y participer.
- 14.5. Un athlète inscrit à deux épreuves se déroulant simultanément doit prioriser l'épreuve de piste. Il est primordial d'avertir le juge de l'épreuve de pelouse de la situation afin que l'athlète ne soit pas pénalisé. [Bien informer vos athlètes de cette procédure.](#)

15. PREMIERS SOINS

Une équipe de premiers soins sera présente durant toute la compétition.

16. POINTAGE

- 16.1. Le système de pointage en vigueur sera le suivant (le même système sera utilisé pour les relais).
 - 1^{re} position 9 points
 - 2^e position 7 points
 - 3^e position 6 points
 - 4^e position 5 points
 - 5^e position 4 points
 - 4^e position 3 points
 - 5^e position 2 points
 - 6^e position 1 point

17. PROTÊT

- 16.1. Tout protêt doit être signifié au moment même de l'incident qui fait l'objet d'une contestation.
- 16.2. La justification du protêt doit être soumise par écrit et signée par le responsable de l'équipe.
- 16.3. Le protêt doit être accompagné d'un montant de 25 \$.
- 16.4. Si le protêt est accordé, l'épreuve sera reprise aussitôt que l'horaire le permettra.

18. RÉCOMPENSES

- 18.1. Pour les compétitions, il y aura une remise de rubans. Les trois premiers de chacune des épreuves recevront des rubans.

- 18.2. Pour le championnat régional, il y aura une remise de médailles aux trois premières positions de chacune des épreuves.
- 18.3. Un classement par école, par catégorie et par sexe sera établi à l'issue des deux rencontres. Les points de chaque école seront additionnés lors des deux rencontres et une bannière sera octroyée à chaque catégorie gagnante.

19. ÉPREUVES AU PROGRAMME

Catégorie	Benjamin			Cadet			Juvénile		
	1	2	Régional	1	2	Régional	1	2	Régional
60m	X	X	X	X	X	X	X	X	X
150m	X		X						
200m				X		X	X		X
800m		X	X		X	X	X	X	X
1200m	X	X	X	X	X	X			
1500m							X	X	X
800m Marche	X		X						
1500m Marche				X		X			
3000m Marche							X		X
60m Haies		X	X		X	X		X	X
Saut en Hauteur	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saut en Longueur	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lancer du Poids	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saut à la Perche		X	X		X	X		X	X

20. SÉLECTION PROVINCIAL

- 20.1. Pour toutes les catégories (à l'exception de l'épreuve de relais), tous les médaillés d'or sont automatiquement invités au championnat provincial.
- 20.2. Le comité de sélection retiendra la candidature de certains médaillés d'argent ou de bronze pour compléter la délégation ou combler les absences.
- 20.3. Le coût d'inscription par athlète, payable sur réception de la facture envoyée à l'école, sera à définir lorsque le lieu du championnat provincial sera établi. Il est à noter que nous n'accepterons aucun paiement personnel.

21. INFORMATIONS TECHNIQUES

DISTANCE ENTRE LES HAIES

Catégories	Distances	Nombre de haies	Hauteur	Début à la première	Entre les haies
	(m)		(po)	(m)	(m)
Benjamin féminin	60 m	5	30"	12 m	7 m 5
Benjamin masculin	60 m	5	30"	12 m	7 m 5
Cadet féminin	60 m	5	30"	12 m	8 m
Cadet masculin	60 m	5	33"	13 m	8 m 5
Juvenile féminin	60 m	5	30"	13 m	8 m 5
Juvenile masculin	60 m	5	36"	13 m 72	9 m 14

SAUT EN HAUTEUR

Benjamin Féminin	Benjamin Masculin	Cadet Féminin	Cadet Masculin	Juvenile Féminin	Juvenile Masculin
1,00m	1,10m	1,05m	1,20m	1,10m	1,30m
1,05m	1,15m	1,10m	1,25m	1,15m	1,35m
1,10m	1,20m	1,15m	1,30m	1,20m	1,40m
1,15m	1,25m	1,20m	1,35m	1,25m	1,45m
1,20m	1,30m	1,25m	1,40m	1,30m	1,50m
1,25m	1,35m	1,30m	1,45m	1,35m	1,55m
1,30m	1,40m	1,35m	1,50m	1,40m	1,60m
1,33m	1,43m	1,38m	1,53m	1,43m	1,63m
+ (3)	+ (3)	+ (3)	+ (3)	+ (3)	+ (3)

PESANTEUR DES ENGIN AU LANCER DU POIDS :

ÉPREUVE	FÉMININ			MASCULIN		
	Benjamin	Cadet	Juvenile	Benjamin	Cadet	Juvenile
Poids	2 kg	3 kg	4 kg	3 kg	4 kg	5 kg